



Six Fours les Plages, le 1er août 2022

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE : D.R.H.
drh@mairie-six-fours.fr
Tél : 04.94.34.93.25
Fax : 04.94.26.19.05
N/Réf. : JSV/PP/MI/CHG/

APPEL A CANDIDATURE
EXTERNE (H/F)

**Agent chargé du Gardiennage de la Résidence
Autonomie Fondation Lelièvre**

SERVICE : Résidence Autonomie Fondation Lelièvre

Contrat : Contrat de Gardiennage

Poste soumis à l'obligation vaccinale complète

Rattachement Hiérarchique : Responsable de la Résidence Autonomie Fondation Lelièvre

Éléments de rémunération :

- Rémunération fixe équivalent à 17h/mois
- Avantage en nature équivalent au loyer du logement T3 mis à disposition

MISSIONS PRINCIPALES :

1 - Assurer la sécurité des locaux et abords de la résidence :

- Ouverture et fermeture des locaux
- Surveillance des locaux à partir de 18h00
- Ramassage journalier des sacs d'ordure ménagère et propreté des abords de la résidence (balayage, lavage de la terrasse et ramassage des détritrus) lors de l'absence de l'agent chargé de l'entretien des bâtiments (pendant les congés et week-end de l'agent d'entretien)
- Vérification du bon fonctionnement des alarmes incendie et sorties de secours

2 - Gérer les besoins des résidents :

A partir de 18h00 :

- Répondre aux appels-malades des Résidents de la Résidence Autonomie (en cas d'incident prévenir la famille, les secours : pompiers, médecin... et procéder aux premiers secours)
- Pour l'ensemble de l'établissement : gérer les alarmes incendie
- Tenue des registres des incidents (transports en centre hospitalier...)

3 - Appliquer les règles de fonctionnement des structures du site :

- Veiller au bon respect du règlement intérieur
- Sensibiliser les résidents sur les comportements à avoir conformément aux règlements intérieurs
- Détecter des comportements ou actes pouvant affecter la sécurité des personnes
- Appliquer les procédures
- Prévoir des rondes dans les étages, parties communes dès la prise de service
- Veiller à consigner les incidents, les interventions dans le cahier de liaison avec le responsable de la structure

MISSIONS SECONDAIRES :

- Participer aux actions / mesures mises en place dans le cadre d'événements exceptionnel (canicule, etc.)
- Peut être sollicité pour appliquer les consignes suite à des situations exceptionnelles (exemples : crise sanitaire, contrôle des entrées, interventions en urgence)

HORAIRES :

- Semaine : de 18h00 à 7h00
- Week-end : du samedi 7h00 au lundi 7h00 sur la base de 2 week-end par mois
- Long week-end : du vendredi 18h00 au lundi 7h00
- Jours Fériés : de 7h00 au lendemain 7h00
- Travaille les fêtes de fin d'année : soit Noël, soit Nouvel An, par roulement

CAPACITES ET COMPETENCES :

- Très bon relationnel,
- Rigueur,
- Discrétion,
- Savoir réagir avec calme et diplomatie,
- Esprit d'initiative.

DELAIS POUR POSTULER :

- avant le 16 septembre 2022 ; poste à pourvoir le 1er janvier 2023
- Réponse manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation) sont à adresser à :

MONSIEUR LE MAIRE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
DEPUTE HONORAIRE
D.R.H.
B.P. n° 97
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole T.P.M.
Et par délégation,
Le Vice-Président du CCAS



Patrick PEREZ